



**Elections régionales
et départementales :**
nos propositions
pour faire du
numérique un allié
du développement
des territoires

Mai 2021

Elections régionales et départementales :

nos propositions pour faire du numérique un allié du développement des territoires

La diffusion du numérique au sein des administrations et des collectivités, ainsi que le développement de l'e-administration, sont des éléments essentiels pour évaluer la modernisation de la collectivité territoriale et de l'action publique. Le numérique favorise l'innovation du secteur public à tous les niveaux de l'administration, permet d'accroître l'offre de services publics, tout en améliorant la gestion de la collectivité et les comptes publics, et en dégagant des effets positifs pour l'ensemble de l'économie. Désormais, toute politique ambitieuse de développement et d'aménagement du territoire sera portée par le numérique. Le degré d'avancement des régions et des départements dans ces domaines est d'ailleurs aujourd'hui un marqueur de leur efficacité et l'objet de comparaisons internationales, déterminantes pour leur attractivité économique.

Moins nombreuses mais plus fortes, les régions ont été renforcées par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et ont des compétences exclusives dans les domaines suivants : le développement économique, la gestion des programmes européens, la formation professionnelle, apprentissage et alternance, les lycées, l'aménagement du territoire, l'environnement et les transports. Le département, quant à lui, a été désigné «chef de file» en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. La loi NOTRe de 2015, malgré le principe de spécialisation des collectivités, n'a pas touché à leurs compétences emblématiques, telles que l'action sociale, la gestion de l'aide sociale et celle des routes départementales. Il est bon également de noter que départements et régions ont une compétence partagée en matière de lutte contre la fracture numérique et l'aménagement numérique.

Alors que les départements et les régions peuvent bénéficier du Plan de relance gouvernemental pour poursuivre leur transformation numérique (Investissement pour l'inclusion numérique, poursuite du Plan France Très Haut Débit, soutien aux recettes de fonctionnement confrontées aux conséquences de la crise, concours à leurs investissements...) et répondre aux attentes relatives à leurs différentes compétences, nos organisations, Syntec Numérique et TECH IN France, souhaitent participer aux débats quant aux priorités à mettre en place dans ces différents domaines.

Au préalable, et nous ne reviendrons pas sur ce point dans ce document, pour la réussite de ces politiques publiques, il convient de disposer d'infrastructures de qualité, notamment 100% de connexion en fibre ou alternative 4G/5G. Accélérer leur déploiement permettra de lutter contre la fracture territoriale et les difficultés pour certains Français de saisir les opportunités du numérique.

4 Grandes priorités

1. Agir pour les usagers, les citoyens et la revitalisation des territoires _____ 4

- a) Renforcer la relation avec les habitants au quotidien _____ 4
- b) Offrir des perspectives aux citoyens : la formation au numérique _____ 4
- c) Développer l'économie de nos territoires, par la transformation numérique des TPE/PME et la constitution d'un écosystème numérique innovant _____ 5

2. Construire une collectivité durable et une société inclusive _____ 6

- a) L'inclusion numérique et le numérique pour l'inclusion _____ 6
- b) Le numérique, une opportunité majeure pour la transition écologique des collectivités territoriales _____ 7
- c) Accélérer le virage du numérique des établissements et services médico-sociaux _____ 7

3. Améliorer le pilotage et le fonctionnement de la collectivité _____ 9

- a) Renforcer les compétences numériques des agents et des élus _____ 9
- b) Piloter la transformation numérique avec une gouvernance dédiée et une organisation du travail repensée _____ 9
- c) Développer une culture de la donnée au sein de la collectivité locale _____ 10

4. S'assurer de la sécurité numérique des collectivités et de leurs usagers _____ 11

1. Agir pour les usagers, les citoyens et la revitalisation des territoires

a) Renforcer la relation avec les habitants au quotidien

Le numérique peut servir à rendre la communication avec les usagers de la collectivité plus directe, plus simple et plus lisible, participant ainsi au renforcement du lien avec le citoyen. Les collectivités locales peuvent fluidifier le parcours usager avec la mise en place d'un point unique d'accès dématérialisé à ces services.

⇒ **Proposition : Elaborer un socle commun de bonnes pratiques pour simplifier les échanges de données entre les administrations, et mettre en œuvre le principe du « Dites-le nous une fois » pour le citoyen.**

L'objectif est de parvenir à faire émerger des services simples et accessibles pour favoriser le parcours des usagers et communiquer plus efficacement avec eux, grâce notamment à des plateformes « citoyennes » et/ou des applications mobiles.

Pour cela, dans le cadre de la simplification des démarches des échanges de données, basée sur l'interopérabilité, les administrations devraient mettre en place un guide regroupant un ensemble de bonnes pratiques pour ensuite les appliquer. Rappelons que dans une enquête d'octobre 2019, seules 31% des collectivités estiment avoir une démarche de gouvernance de la donnée.

⇒ **Proposition : Rendre efficiente la gestion des régions et des départements - Vers une rationalisation des ressources informatiques avec ces deux collectivités comme « Chef de file » au profit des services numériques à destination des usagers/citoyens.**

Cet effort à destination des usagers doit être poursuivi dans l'organisation et dans l'environnement informatique même des collectivités. La mutualisation des différentes ressources et la standardisation des processus pourraient permettre d'atteindre la masse critique pour le déploiement de nouveaux services/plateformes, basés sur l'automatisation et/ou sur l'intelligence artificielle, et faire baisser ainsi les coûts financiers et environnementaux. A cet égard, il est bon de s'intéresser au cloud, qui est aussi une solution de mutualisation des équipements, de sécurisation et de meilleur suivi de ses consommations, et aux services SaaS en particuliers – en veillant à ce que les législations applicables aux différents services soient conformes à la réglementation européenne, afin de garantir la meilleure protection des informations sensibles et de la vie privée, et ainsi de préserver la confiance des collectivités et des citoyens dans le numérique.

En se basant sur le principe de subsidiarité, on pourrait donner un rôle prépondérant à la Région pour mener ces projets de services numériques accessibles par l'ensemble des collectivités du territoire et au profit des usagers.

b) Offrir des perspectives aux citoyens : la formation au numérique

⇒ **Proposition : Créer ou renforcer les filières de formation numérique pour tous conçues conjointement entre la Région et les représentants de l'écosystème numérique.**

Rappelons le, le recrutement est un problème majeur pour le secteur du numérique et ses entreprises. Le manque de talents est patent. Une filière de formation propre aux métiers du numérique doit être créée en s'appuyant sur les dispositifs existants (POE, Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, mais aussi l'apprentissage). Il faut accroître les formations à l'attention des populations en difficulté telles que les jeunes, les salariés des bassins d'emploi en reconversion, les seniors, les handicapés en s'appuyant notamment sur les fonds paritaires de sécurisation des parcours professionnels. Celles-ci sont rendues possibles grâce aux modalités très diverses des

formations existantes (courtes, longues, asynchrones, en distanciel ou non) qui lèvent certains freins, notamment autour de la mobilité et de l'accessibilité. Il convient bien ici de former à un métier et non seulement à des outils spécifiques.

Les Régions doivent partir des besoins exprimés par les entreprises et fédérer ainsi les énergies des acteurs régionaux pour soutenir le développement des compétences et la création d'emplois. Cela pourrait prendre la forme, comme dans la région Grand Est, de la création d'une structure dédiée à ce projet. L'exemple de l'association dénommée « Numéric'Emploi Grand Est », est particulièrement intéressant, elle réunit le monde professionnel et de la formation autour d'objectifs très opérationnels (une cartographie des formations et des emplois/besoins, adaptation en conséquence de l'offre de formation, élaboration de dispositifs visant à accompagner les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle vers les métiers du numérique).

Enfin, face à la constante évolution des compétences professionnelles et l'émergence de nouveaux métiers dues à cette révolution numérique, la capacité des salariés à acquérir de nouvelles compétences tout au long de la vie est primordiale. La formation et l'apprentissage sont des enjeux cruciaux. Il convient que nos régions aient une politique volontariste en ces domaines, afin de favoriser l'adéquation de l'offre et la demande d'emploi, et in fine l'insertion professionnelle des futures générations.

c) Développer l'économie de nos territoires, par la transformation numérique des TPE/PME et la constitution d'un écosystème numérique innovant

Dans le domaine du développement économique, il est indispensable que les Régions aient une action d'envergure dans la transformation numérique de secteurs traditionnels comme l'agriculture, le tourisme, l'industrie ou l'artisanat, confrontés à une concurrence accrue et à une fragilisation globale suite aux impacts de la crise sanitaire. Cette action est particulièrement importante pour les TPE et PME, trop souvent en retard dans leur transformation. On peut se féliciter que cette dimension ait déjà été prise en considération par de nombreuses régions avec des aides spécifiques pour se doter d'outils ou se faire accompagner. De même, le plan de relance prévoit des dotations pour la sensibilisation et l'accompagnement-action des TPE et PME. Nos organisations participent à cette politique et nous souhaitons que l'ensemble des acteurs, Etat et Régions, poursuivent cet effort afin de rattraper nos retards.

⇒ **Proposition : Développer un écosystème numérique dynamique, en créant un réseau unique à l'échelon régional de l'innovation et en simplifiant l'accès aux dispositifs existants, notamment en matière de financement.**

Pour porter la transition numérique, les Régions doivent œuvrer pour fédérer et créer un écosystème structuré et vertueux de l'innovation permettant l'émergence d'entreprises du numérique, créatrices de valeur et d'emplois, capables de s'affirmer sur les scènes nationale et internationale. Nous ne serons compétitifs que si nous sommes capables d'être innovants. C'est là une condition incontournable pour être en mesure de répondre sans cesse aux mutations des marchés, aux transformations industrielles et aux mouvements perpétuels qui affectent l'économie mondiale. Les initiatives autour des pôles de compétitivité et du réseau de la French Tech sont intéressantes et peuvent être une bonne base pour consolider l'ensemble.



2. Construire une collectivité durable et une société inclusive

Le numérique est un formidable vecteur de développement de long terme pour les territoires, quelle que soit leur taille ou leur nature.

Au-delà, trois leviers d'actions sont disponibles :

a) L'inclusion numérique et le numérique pour l'inclusion

Les collectivités, en fonction de leur compétences respectives, doivent s'engager dans une politique active d'inclusion numérique et agir ensemble pour s'assurer que toute personne, quel que soit son lieu de résidence et quelle que soit sa situation sociale, puisse accéder aux nouveaux outils du numérique et disposer des moyens d'acquérir les compétences numériques qui lui garantiront un accès au droit, à l'emploi, à la connaissance, à l'épanouissement individuel et à la vie collective. Le plan de relance valide ce principe avec un effort d'investissement important en matière d'inclusion numérique (formation et recrutement de médiateurs numériques, généralisation sur tout le territoire des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls, comme Aidants Connect, développement de lieux de proximité, en plus grand nombre, ouverts à tous.)



Proposition : Favoriser un égal accès de l'ensemble des publics au numérique, jeunes et/ou en difficulté notamment.

Comme nous l'avons déjà dit, le préalable à cette démarche est une mise à disposition de matériel et une infrastructure de qualité sur l'ensemble des territoires, incluant notamment 100% de connexion en fibre ou alternative 4G/5G. Afin d'assurer la disponibilité des équipements et le développement des usages, l'infrastructure doit être envisagée et gérée dans sa globalité (réseau, matériel – software/hardware et maintenance de l'ensemble). A cet égard, la Région, du fait de sa taille et ses prérogatives, peut devenir un chef de file sur son territoire et faire levier auprès des autres collectivités et opérateurs pour créer les conditions du développement numérique.

Solutions identifiées - mesures concrètes :

- **Aider/favoriser les organisations** (Association, ESS...) en développant des programmes de reconditionnement de matériel informatique, obtenu par exemple auprès des entreprises, pour fournir notamment des ordinateurs à bas prix à l'échelon local. Cela pourrait prendre la forme de subvention ou d'un appel à projet régional.

- **Favoriser la mise en place de tiers lieux du numérique** en dehors des métropoles et grosses agglomérations, autour des écosystèmes et de datalabs.

- **Des sites simplifiés** pour les démarches courantes qui représentent la grande majorité des sollicitations.

L'exemple de Brest Métropole et de son chantier « Accès aux droits et inclusion numérique » engagé en janvier 2019, est particulièrement significatif avec une volonté affichée de lier deux champs d'intervention : garantir l'accès aux droits des habitants de Brest Métropole dans ce contexte de dématérialisation dont la lutte contre le non-recours aux droits, mais aussi favoriser l'inclusion numérique en permettant à chacun d'acquérir durablement des compétences numériques.



Proposition : Renforcer le tissu économique local par l'inclusion.

L'inclusion numérique, portée par le plan de relance et l'abondement souhaité des collectivités, peut aussi représenter une opportunité pour renforcer le tissu économique local, revitaliser des territoires, et favoriser l'émergence de nouvelles filières numériques. Nous pensons par exemple et notamment à la sécurité des personnes et le maintien à domicile (Silver économie). A la croisée entre le développement économique, la lutte pour l'autonomie et contre la dépendance, ce segment pourrait être supporté par les acteurs territoriaux grâce à des appels à projets spécifiques. Nous pensons également au retour à l'emploi des allocataires RSA.

b) Le numérique, une opportunité majeure pour la transition écologique des collectivités territoriales

A l'heure où la relance de l'économie après la crise sanitaire doit, plus que jamais, être verte, les politiques publiques des collectivités peuvent s'appuyer sur les outils numériques afin d'accélérer et optimiser la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Le cloud par exemple permet de mutualiser les équipements et de faire un meilleur suivi de ses consommations. Le numérique c'est ainsi, par exemple :

- **Eviter des déplacements** (Voitures/avions), en permettant par exemple le travail collaboratif et le travail à distance
- **Faciliter une bonne gestion de l'environnement** sur les territoires en aidant les services techniques à mesurer les niveaux d'eau dans les bassins de rétention ou dans les cours d'eau, ainsi qu'en alertant les populations en cas de présence de bactéries indésirables.
- **Améliorer la gestion des déchets** en régulant le flux et en connaissant mieux les utilisateurs et leurs dépôts
- **Informers la population des tournées de collectes** différenciées, de la qualité de l'air, et alerter en cas d'allergies aux pollens
- **Rationaliser la notion de confort dans les crèches** avec des capteurs de température et de qualité de l'air
- **Optimiser l'implantation des bornes d'apports** volontaires et la fréquence des tournées de collectes grâce à l'implantation de capteurs de remplissage.
- **Développer les outils** permettant le suivi des indicateurs majeurs de cette politique.
- **Mutualiser les ressources**, notamment grâce au développement de plateformes.
- **Déployer des solutions facilitant l'entraide entre citoyens** et la mise en relation entre les acteurs économiques locaux et les citoyens pour faciliter les circuits courts
- **Mieux manger** notamment en restauration collective suite à la loi EGalim de 2018 (Communication, gestion des déchets ...).



Proposition : Sensibiliser et former au numérique responsable comme préalable.

Au niveau des collectivités territoriales, la formation des agents est indispensable à la réussite de toutes les mesures visant à réduire l'impact environnemental du numérique : au-delà des équipes techniques qui doivent être formées à un numérique écologiquement efficient, tous les membres de la collectivité ont un rôle à jouer dans cette démarche (stratégie, équipes marketing ...). Ces enjeux doivent donc être intégrés au plan de formation de l'organisation. Cela permettra également de promouvoir les innovations eco-responsables.

Au-delà, il convient de favoriser une prise de conscience de ces enjeux par le grand public et des usagers : des campagnes de communication pourraient être réalisées pour agir efficacement sur les usages. Par ailleurs, dès le plus jeune âge à l'école, il convient de développer une culture scientifique et des connaissances sur les grands enjeux environnementaux. Il conviendra également d'intégrer des modules « numérique responsable » dans les filières de formation au numérique.

c) Accélérer le virage du numérique des établissements et services médico-sociaux

Le secteur médico-social est en pleine mutation pour favoriser l'émergence d'une société plus inclusive et relever les défis de la logique « domiciliaire ». Le numérique constitue un levier majeur pour accompagner cette transformation de l'offre et des pratiques : il permet d'améliorer la qualité et la continuité de l'accompagnement des personnes, de favoriser la circulation d'informations entre professionnels et avec les personnes accompagnées (et leurs aidants) et d'impliquer davantage les usagers dans leur parcours.

⇒ **Proposition : Relever les défis de la logique « domiciliaire » et de l'autonomie, en soutenant le programme ESMS numérique, qui vise à développer l'usage du numérique dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS).**

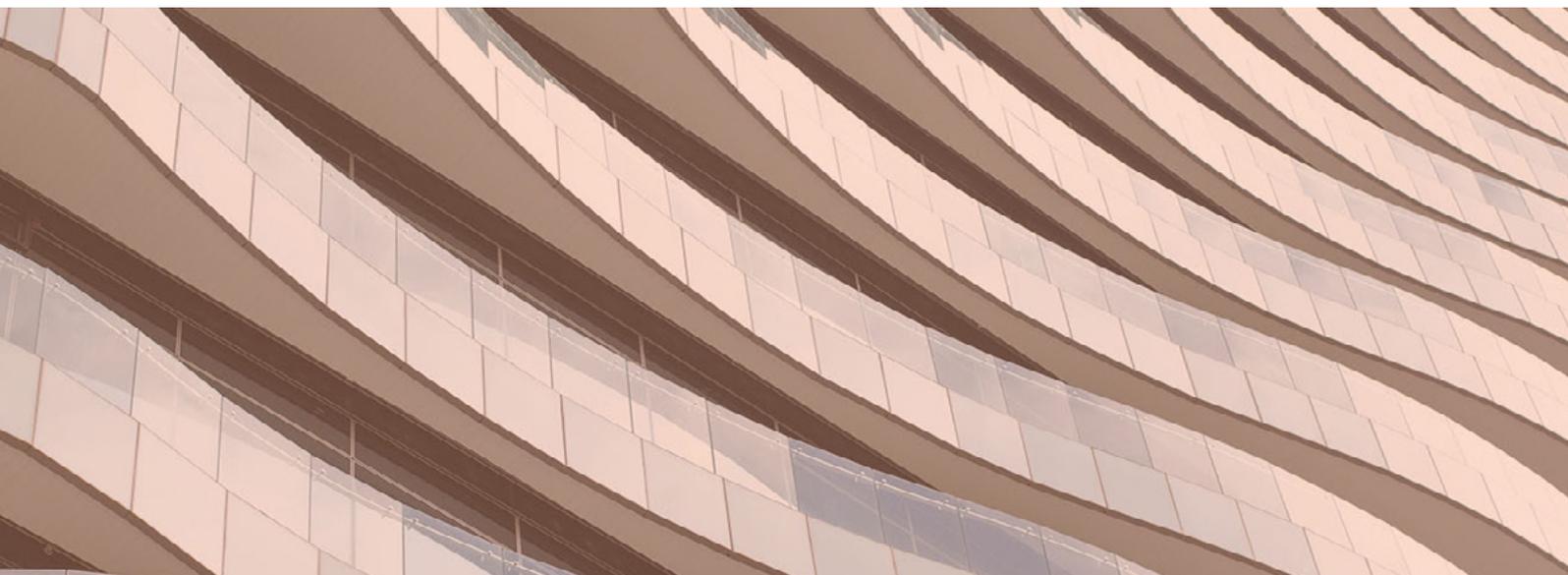
La généralisation du numérique dans les établissements et services médico-sociaux doit répondre aux besoins de partage d'informations et d'échange de tous les professionnels, y compris lorsqu'ils interviennent à domicile, et de tous les usagers, en tant qu'acteurs de leur parcours. Cette généralisation du numérique ne pourra réussir qu'avec l'adhésion des usagers en obtenant leur confiance grâce à l'appui d'outils techniques et contractuels (chiffrement des données si nécessaire, transparence et lisibilité des clauses contractuelles, par exemple en rappelant que le traitement des données est soumis au RGPD, spécifier les juridictions compétentes en cas de litige...).

Aujourd'hui, les organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux sont plus ou moins équipés en matière de numérique : certains se sont déjà dotés d'un dossier usager numérique, tandis que d'autres fonctionnent encore avec des dossiers papier et doivent s'équiper en logiciel, voire en matériel informatique.

Le déploiement d'une solution de dossier usager informatisé (DUI) dans les structures médico-sociales est donc essentiel et est l'objet du programme ESMS numérique. Il doit permettre également d'améliorer le pilotage du secteur médico-social, du niveau national au niveau local, grâce à une meilleure connaissance du public accompagné par les établissements et services.

Les départements, en tant que « chef de file » en matière d'aide sociale et d'autonomie des personnes, doivent soutenir financièrement les établissements et services médico-sociaux engagés dans un programme numérique en les aidant à acquérir les logiciels, voire le matériel dont elles ont besoin.

Au-delà, les départements, qui animent la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, doivent intégrer de façon plus importante la dimension numérique dans les projets qui sollicitent un financement (télémédecine, capteurs connectés pour l'habitat et la santé, services numériques pour les prises de rendez-vous et l'accès aux services à distance, lien social et avec la famille, etc.). Cela permettra une meilleure attractivité des métiers du médico-social en introduisant des innovations de services au bénéfice des professionnels du secteur.



3. Améliorer le pilotage et le fonctionnement de la collectivité

Le numérique peut être un facteur d'économie à long terme pour les collectivités, y compris en matière d'infrastructures. Il offre également de nouveaux moyens d'évaluation des politiques publiques : il fournit des outils permettant de mesurer et d'analyser, sur le plan qualitatif comme quantitatif, les finances engagées tout autant que l'utilisation des services ou des infrastructures par les usagers de la ville. Pour cela, trois conditions doivent être remplies :

a) Renforcer les compétences numériques des agents et des élus

L'étude 2020¹ sur les compétences des agents territoriaux réalisée en partenariat avec Les Interconnectés et Pix, révèle les faits suivants :

- $\frac{1}{3}$ des participants ont un degré de maîtrise suffisant pour être autonome et à l'aise dans l'exercice de leurs missions
- $\frac{2}{3}$ des participants n'ont pas le bagage suffisant pour être à l'aise dans leur vie professionnelle sur un poste intégrant ou pouvant avoir une dimension numérique
- $\frac{1}{4}$ des participants sont en grande difficulté, le manque de maîtrise de compétences numériques constitue une difficulté au quotidien pour ces agents et un frein à leur carrière et à leur mobilité professionnelle

Il faut donc accompagner ceux dont les métiers se transforment. Cela est particulièrement prégnant pour les sujets majeurs que peuvent être la cybersécurité ou l'empreinte environnementale du numérique. Cet accompagnement doit aller de pair avec une politique d'attractivité de la fonction publique. Elle est essentielle pour disposer des bonnes compétences en interne et réussir la transformation numérique des politiques publiques.

 **Proposition : Au-delà de l'acquisition de compétences et de la nécessaire acculturation, enseigner les enjeux du numérique dans les parcours de formation des fonctionnaires territoriaux et des élus.**

Les agents publics, de l'Etat comme des collectivités, à tous les niveaux, pour toutes les fonctions, doivent améliorer leur connaissance aux enjeux du numérique. Ces enjeux doivent également être compris par les élus de la Nation et ceux des collectivités en priorité, notamment ceux relatifs à l'Infrastructure, aux Données et à leur flux, à la sécurité et aux Services. Cela suppose de renforcer la place de ce sujet dans les formations initiales ouvrant aux concours de la fonction publique, mais aussi de créer ou renforcer des modules relatifs au numérique au sein des établissements formant les agents de la fonction publique et les élus. Nous pensons notamment à l'INET (Institut National des Etudes Territoriales), et pour l'ensemble des parcours de formation proposés par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) qui ont mis en place des temps sur le sujet, mais trop restreints. La formation professionnelle/continue des fonctionnaires publics territoriaux doit également leur permettre de renforcer leurs compétences sur ces enjeux, et les fonctionnaires devraient être encouragés à en bénéficier. Enfin, il est bon de rappeler que ce type de formations peut désormais se faire en mix Mooc/présentiel, de façon direct ou asynchrone, avec des parcours personnalisés qui permettent d'avoir le bon module au bon moment et augmenter le taux de participation.

b) Piloter la transformation numérique avec une gouvernance dédiée et une organisation du travail repensée

 **Proposition : Repenser l'organisation du travail et les compétences associées.**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a cruellement mis en lumière un manque de recul sur l'impact de ces outils et services dans l'organisation même du travail. L'un des apports les plus importants du numérique est en effet de bousculer les schémas traditionnels de l'organisation du travail, avec davantage de liberté et de flexibilité, de l'organisation des structures, et in fine du rapport de l'ensemble des agents au travail et à la structure. Il convient donc de réfléchir à l'impact de ces acquisitions et du développement de nouvelles modalités de travail, tel que le télétravail, sur les

¹ <https://syntec-numerique.fr/actu-informatique/enquete-competences-numeriques-sein-collectivites>

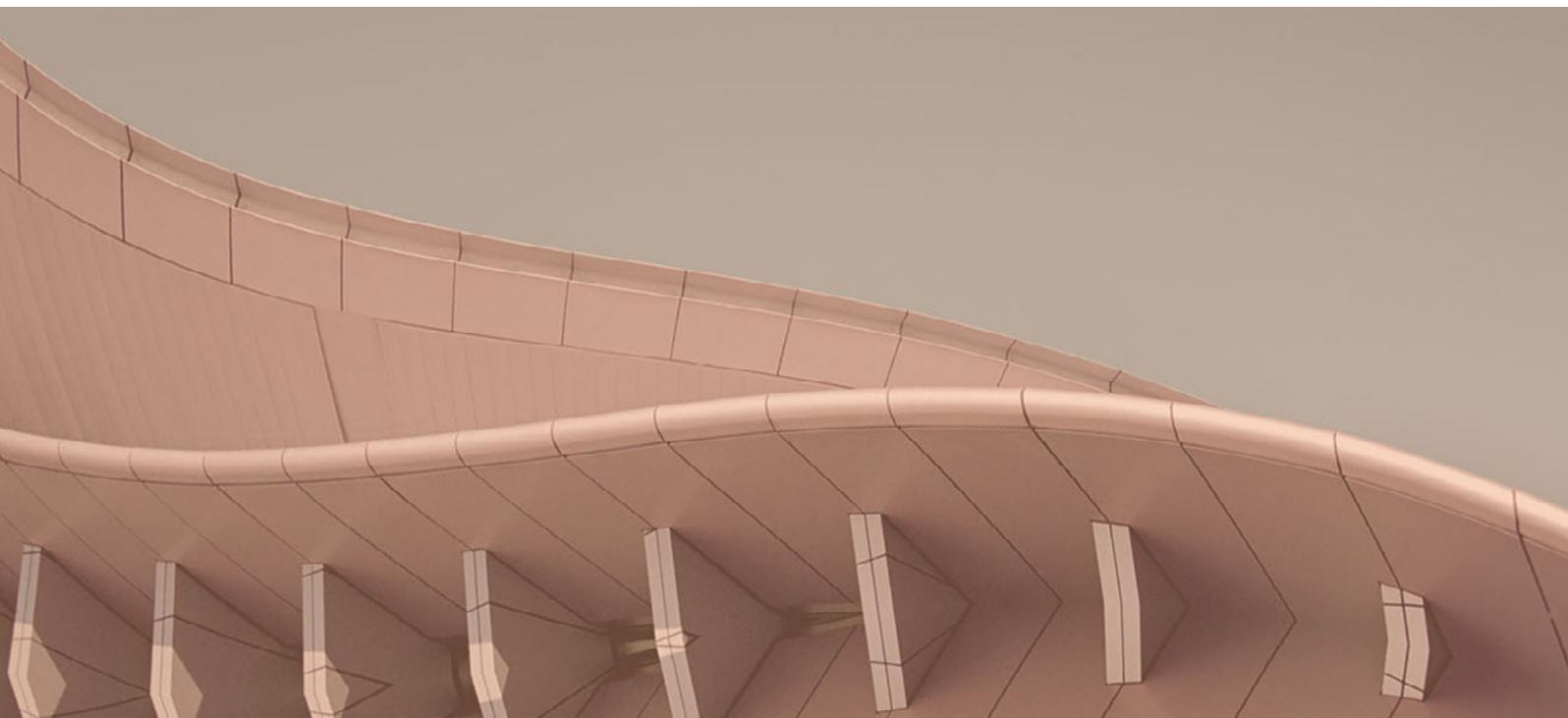
métiers, l'organisation et le management d'une collectivité et de ses équipes.

Le premier frein est aussi bien l'agent que la hiérarchie. En interne, les collectivités doivent être exemplaires dans leur organisation et leur management, ce qui inclut la dimension de la gestion de la motivation, mais aussi la nécessité de sortir de la culture du présentisme et du contrôle. Enfin, cela devait permettre de renforcer une culture de l'innovation et du risque encore trop rare dans les collectivités. Une fois cette révolution interne orchestrée, cela rejaillira sur la relation, devenue multicanale, avec les usagers .

Sur ces dimensions, nos organisations s'engagent à aider les collectivités en réalisant en 2021 un état de l'art des outils disponibles et des retours d'expériences/bonnes pratiques autour de ces outils et services.

c) Développer une culture de la donnée au sein de la collectivité locale

Avec le passage au cloud de collectivités territoriales, les données numériques sont à l'origine d'une révolution qui touche toutes les organisations, publiques comme privées. Actif stratégique, elles permettent aux collectivités d'améliorer leur relation usager, d'optimiser leurs process, et de créer de nouveaux services. Mais pour tirer pleinement parti de cette révolution, nommer un Chief data officer n'est pas suffisant : c'est toute une culture de la donnée qu'il faut insuffler dans l'organisation. L'ouverture des jeux de données prévue dans le cadre de la loi pour une République numérique a été une première étape pour les collectivités : il faut désormais développer une vision d'ensemble du patrimoine informationnel, et mettre en place une gouvernance globale.



4. S'assurer de la sécurité numérique des collectivités et de leurs usagers

⇒ Proposition : Réserver de 5 à 10% du budget IT à la cybersécurité.

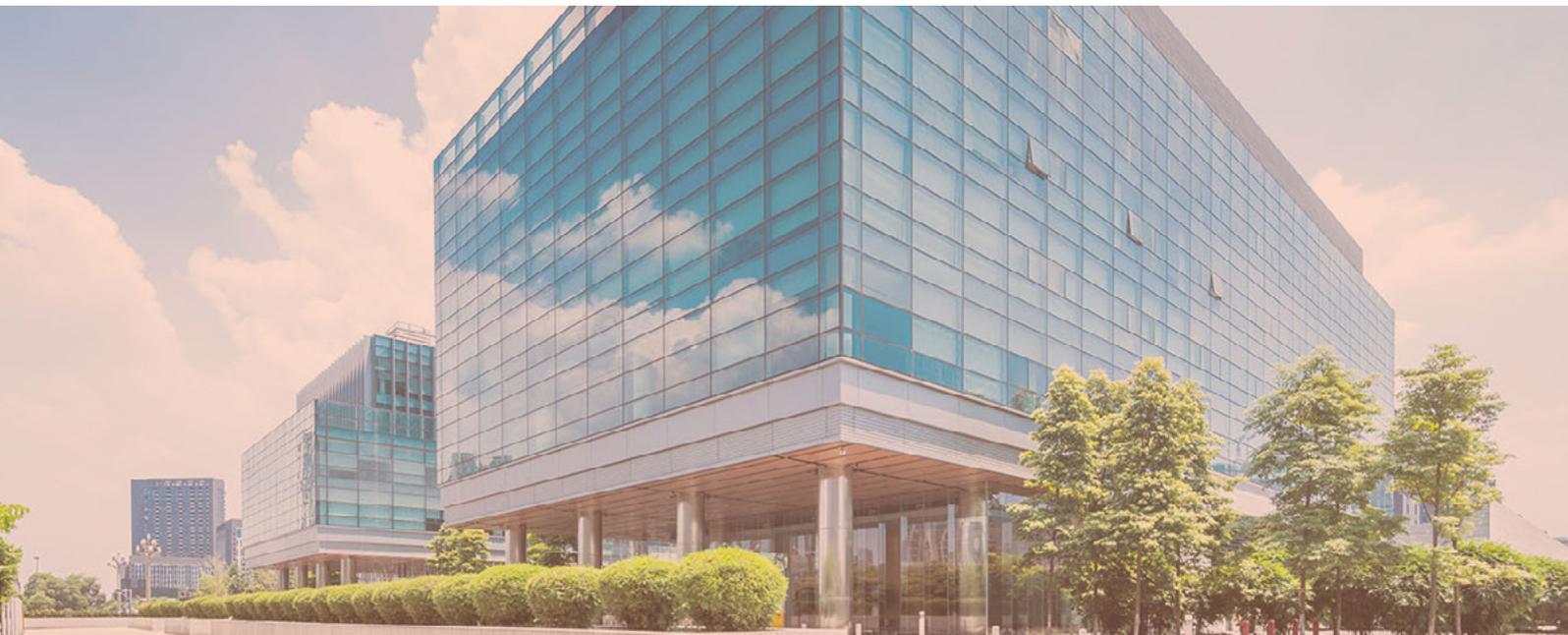
La transformation numérique, avec la multiplication des acteurs impliqués, des outils et des services s'accompagne d'un accroissement de la vulnérabilité des systèmes d'information et d'une augmentation des cyberattaques. Les chiffres relevés sont significatifs :

- Le nombre de victimes ayant fait appel à l'ANSSI a été multiplié par 4 entre 2019 et 2020 (passant de 50 attaques enregistrées à 200 attaques)
- En 2020, le nombre de cyberattaques contre les collectivités locales a augmenté de 50% (soit 159 collectivités locales)
- En 2020, 4% des collectivités territoriales ont été piratées (sur les attaques connues)

Les élus doivent donc prendre très au sérieux ces différentes menaces, alors même que s'assurer convenablement contre ces risques devient difficile : demande de rançon, paralysie des services, défaillance des matériels, chiffrement ou vol des données personnelles et non personnelles, cyberespionnage... Les risques sur les données de la collectivité, de ses citoyens et usagers sont importants et son image est en jeu (Risque réputationnel), sa responsabilité également à l'égard des parties prenantes. Or, des solutions simples à mettre en œuvre pour anticiper, circonscrire et gérer ce risque existent. Pour les mettre en place, nous préconisons de dédier de 5 à 10% du budget IT à la cybersécurité.

A noter par ailleurs que face à ces enjeux, les territoires peuvent être soutenus. Ainsi, dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement prévoit un fonds de 136 millions d'euros spécialement dédié à la cybersécurité pour renforcer le niveau de sécurité des administrations, collectivités et organismes au service des citoyens. De même dans le cadre du Ségur de Santé qui prévoit une enveloppe de 2 milliards d'euros d'investissements pour accélérer la numérisation des établissements de santé et médico-sociaux, 350 M€ seront spécifiquement dédiés au renforcement de la cybersécurité de ces structures.

Là aussi, le succès d'une telle démarche passera par une montée en compétence des agents et une sensibilisation des usagers grâce à une communication spécifique, en particulier à destination des publics les plus fragiles, souvent mal informés.





[A propos de Syntec Numérique]

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies. Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 56 Md€ de chiffre d'affaires, 510 000 employés dans le secteur).

Présidé par Godefroy de Bentzmann depuis juin 2016, Syntec Numérique contribue à la croissance du secteur et à la transformation numérique de notre pays à travers la promotion des nouveaux usages du numérique, le soutien à l'emploi et à la formation, l'accompagnement de ses adhérents dans leur développement et la défense des intérêts de la profession.

Pour en savoir plus : www.syntec-numerique.fr

Contact media

Hopscotch : Marlène Para – 01 41 34 23 74 – mpara@hopscotch.fr ; Amélie Rochette – arochette@hopscotch.fr

Syntec Numérique : Caroline Fouquet – 06 99 85 48 24 – cfouquet@syntec-numerique.fr

[A propos de TECH IN France]

Créée en 2005, TECH IN France est une association professionnelle de loi 1901 qui a pour but de rassembler et de représenter les éditeurs de logiciels, de services internet et de plateformes en France. Porte-parole de l'industrie numérique, TECH IN France compte 400 entreprises adhérentes : de la startup à la multinationale en passant par la PME et les grands groupes français ; soit 8 milliards d'euros et 90 000 emplois. TECH IN France s'est donnée pour mission de mener une réflexion permanente sur l'évolution de l'industrie numérique et promouvoir l'attractivité du secteur.

Pour en savoir plus : www.techinfrance.fr

Stéphanie Haddad +33 (0)6 66 69 49 33 – com@techinfrance.fr

Relations presse – TECH IN France



Création graphique TECH IN France

Crédit photos : Istock

 syntec
numérique

TECH'IN FRANCE